

oratoriorum intra fines suorum Archidioecesium respective existentium.

2o Ut festis propriis ecclesiarum atque oratoriorum publicorum, non excepto festo titulari iidem dies assignari valeant, quibus inscriptae sunt in respectivo Kalendario dioecesano, servato jure ad integram octavae celebrationem. Sacra porro R. Congregatio, ad relationem infrascripti Secretarii, exquisitoque voto alterius ex Apostolicarum caeremoniarum Magistris, ita propositis postulatis rescribendum censuit, videlicet :

Ad I. affirmative.

Ad II. Non expedire.

Atque ita rescripsit die 2 Maii 1892.

(L. † S.) (Sign) † CAJ. CARD. ALOISI-MASELLA,
S. R. C. Praef.
(Subsign.) VINC. NUSSI, Secr.

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Par une constitution apostolique que nous publions dans la prochaine livraison on voit que les différentes branches de la famille franciscaine des Frères Mineurs ont été réunies en une seule par le Souverain-Pontife Léon XIII, le 4 octobre dernier. Le Pape a nommé lui-même le nouveau ministre général qu'on ne pouvait pas élire avant la réunion consommée : c'est le Père Louis Lauer, procureur et définiteur général, de nationalité Saxonne. L'ancien général de la principale branche, celle qui a le sceau primitif de l'Ordre, Louis de Parme, deviendra, dit-on, cardinal.

France. — *De La Croix de Paris.* — Mgr Emard, évêque de Valleyfield, avec sa distinction toute française, a présidé aujourd'hui, 21 octobre, à l'école Saint-Michel (37, rue des Marguettes), la fête de saint Viateur, patron de la communauté qui dirige cette école.

Sa Grandeur nous avait fait l'honneur de venir visiter la maison de la Bonne Presse, et nous dire toute sa sympathie pour *La Croix*.